

331.0 - CZ/ch

Compte rendu des entretiens de Monsieur l'Ambassadeur Hegner
au Ministère des Affaires étrangères à Copenhague

25 avril 1977

Délégation danoise:

- M. J. KORSGAARD-PEDERSEN de la Direction politique
chef du service I: Europe Est et
Ouest, Amérique du Nord, CSCE, ONU, etc.
- M. T. RECHNAGEL de la Direction du Droit international
chef de service
- M. N.K. DYRLUND de la Direction politique [Service I]

Délégation suisse:

- M. l'Ambassadeur HEGNER
chef de la Division politique I
- M. l'Ambassadeur HARTMANN
chef de la mission suisse à
Copenhague
- M. M. COQUOZ, attaché à l'ambassade, Copenhague

Copenhague, le 2 mai 1977

Le chef de la délégation danoise, M. Korsgaard-Pedersen, après avoir salué ses hôtes, remercie au nom de son gouvernement la Suisse pour l'hospitalité offerte à Genève lors des réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Pour le Danemark, le CSCE constitue un sujet de consultations à plusieurs niveaux, dans le cadre des Neuf, de l'OTAN, de ses relations avec les autres pays nordiques, au sein du Conseil de l'Europe, cadre particulièrement important vu l'éventuelle extension des Communautés européennes vers la Méditerranée. Le Danemark recherche également les consultations bilatérales avec des pays dont il se sent proche, comme la Suisse et l'Autriche.

L'Ambassadeur Hegner reconnaît aussi pour la Suisse l'importance de Strasbourg qui permet des réunions au niveau ministériel et au niveau des experts, qu'elle estime très utiles.

Cependant vu les nombreuses divergences subsistant notamment au niveau "inférieur" des différentes administrations, la Suisse reconnaît une grande valeur aux consultations bilatérales.

Ces réunions bilatérales concernent d'abord des contacts avec les Neutres, la Suède, dont revient justement l'ambassadeur Hegner, l'Autriche, la Finlande. En mai, d'autres réunions sont prévues avec des neutres.

Cependant, l'ambassadeur Hegner tient à souligner que cette collaboration ne signifie aucunement la volonté de former un bloc des neutres, ou une sorte de troisième bloc. Cela n'empêche pas sur certains points un rôle d'intermédiaire ou même la présentation de projets propres correspondant aux intérêts nationaux. La Suisse reste ouverte et est prête à discuter toutes les propositions d'où qu'elles viennent.

La rencontre de Belgrade du début de l'année a révélé que le rôle des Yougoslaves cette année sera moins grand et ne consistera pas à conduire les débats. L'attitude

yougoslave semble être plutôt de donner à tout le monde la possibilité de s'exprimer.

En ce qui concerne les Méditerranéens et leurs problèmes, Chypre est apparue dans une attitude constructive et non conflictive.

Malte risque de soulever des problèmes quant à sa position dans le cadre méditerranéen.

Quant aux autres contacts bilatéraux, ceux avec la RDA ayant eu lieu avant le changement du professeur Bock, et avant l'affaire Biermann, il est difficile de juger l'attitude actuelle.

Par contre, avec la Roumanie, par Lipati qui revenait de Moscou, est apparue la conception de considérer Belgrade uniquement au niveau consultatif, et de laisser les décisions à prendre aux gouvernements. La Suisse tient à souligner qu'elle considère cela comme un grand changement, qui signifie l'annihilation du consensus. Il ne peut en effet plus y avoir de consensus, s'il faut encore des accords bilatéraux. L'ambassadeur Hegner insiste sur le caractère extrêmement dangereux de cette éventuelle nouvelle approche soviétique sur le caractère consultatif de Belgrade.

La délégation danoise prend note de l'attitude yougoslave de jouer plus "fair play". De la récente visite du Ministre des Affaires étrangères à Belgrade, il était apparu une attitude yougoslave très prudente, mais difficile à juger sur ses intentions profondes.

Cette même attitude de prudence résulte des contacts avec la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'ambassadeur Andréi Kovalov n'a mentionné aucun changement d'attitude, ni rien sur une éventuelle décision de ne pas continuer d'avoir des réunions après Belgrade.

Cependant Kovalov aurait proposé l'élaboration d'une "conception politique générale" qui aurait pour but d'éviter aux Soviétiques de se trouver à Belgrade comme devant un tribunal. L'URSS est dans une position de défense.

En résumé, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, l'URSS se montrent très prudentes sur tout, que ce soit l'agenda, la structuration des réunions ou les sujets.

Pour l'ambassadeur Hegner, ce qui commence le 15 juin, c'est une pré-conférence. C'est pourquoi la Suisse serait d'accord d'être très restrictive dans cette phase, comme l'URSS.

M. Korsgaard-Pedersen est d'accord pour que dans la phase qui commence le 15 juin, il ne s'agisse que de ce qui est dans l'acte final.

Cependant il souligne que l'élaboration d'une conception politique par l'URSS se fera à cette réunion préparatoire, et se demande comment empêcher que les vues soviétiques quant à la suite de la conférence n'y apparaissent déjà.

Sécurité dans le Nord de l'Europe

Pour réunir quelques éléments d'appréciation d'éventuels changements d'attitude depuis la signature de l'acte final, l'ambassadeur Hegner aimerait connaître de son homologue danois l'évaluation qu'il fait de la situation de sécurité au nord de l'Europe.

M. Korsgaard-Pedersen répond que le Danemark suit avec attention le développement soviétique dans la Mer Baltique. Au cours des années, on a pu constater deux changements importants dans les mouvements soviétiques dans la Baltique.

D'abord, par rapport à 1960 et à 1965, on remarque que les exercices, qui avaient encore lieu assez loin des côtes danoises, s'en rapprochent toujours plus.

Deuxièmement, le type d'exercices se modifie. Il englobe maintenant des forces de débarquement, ce qui ne

cadre pas très bien avec des exercices défensifs.

Pour le Danemark, il s'agit de ne pas surdramatiser. On n'a pas affaire à une menace immédiate. Cela correspond plutôt au développement général des forces à l'échelle mondiale. Cependant le Danemark a rendu attentif particulièrement l'URSS et la RDA qu'il était au courant de ces exercices, peu compréhensibles avec ce que devrait être le changement d'attitude au niveau politique. Aucune réponse satisfaisante n'a été reçue.

Ces développements concernant la sécurité sont parvenus à la connaissance du public et ont inquiété l'opinion publique danoise.

L'ambassadeur Hegner, en considérant ce qui se passe dans la Baltique et dans la région de Mourmansk et Kola, constate en somme qu'à ce point de vue, depuis Helsinki, il n'y a pas eu d'amélioration. On pourrait dire que ce qui s'est produit ce n'est pas tellement une augmentation de troupes, mais plutôt un changement dans la manière de les utiliser, en cherchant à "tâter l'ennemi" dans le cadre d'un changement de stratégie à l'échelle mondiale. En effet, le développement naval soviétique correspond à la volonté de ne plus être victime d'une action navale comme cela avait été le cas à Cuba en 1963.

Pour M. Korsgaard-Pedersen évidemment ce qui se passe dans la région de Kola, n'est pas vu avec sympathie par les Norvégiens. Ces derniers ne veulent pas dramatiser non plus au niveau bilatéral, car ces développements ne concernent pas directement les relations soviéto-norvégiennes, mais correspondent au développement des forces soviétiques à l'échelon mondial. Et ceci d'autant plus que Kola et Mourmansk sont le seul accès direct pour les Russes à l'Atlantique.

Il semble que la Norvège recherche des améliorations bilatérales avec l'URSS, dans le cadre des relations très compliquées entre ces deux Etats et qui concernent aussi

les ressources économiques du socle continental, dont le pétrole, et celles du Spitzberg.

L'ambassadeur Hartmann fait remarquer que l'attitude récente des Soviétiques dans la région du Haut Nord a, tout en étant une partie d'une stratégie globale, des "side-effects" très prononcés sur les relations avec la Norvège, qui se sont détériorées dernièrement. Il a appris de source OTAN-américaine que c'est à cause de ce développement qu'on s'attend dans ces milieux à un resserrement des liens de la Norvège au sein de l'OTAN, surtout à la suite des essais de fusées soviétiques dans la Mer de Barents et de la récente affaire Kekkonen.*

L'ambassadeur Hegner ajoute à propos du Spitzberg que le Danemark et la Suisse, comme co-signataires de l'accord, auraient en fait les mêmes droits que l'URSS. Après approbation de cette dernière remarque par la délégation danoise, il remercie cette dernière de ses informations sur la situation pratique des problèmes de sécurité au nord de l'Europe.

Appréciation avant l'ouverture de la réunion de Belgrade.

M. Korsgaard-Pedersen aimerait connaître l'appréciation suisse juste avant l'ouverture de la réunion de Belgrade.

Pour M. l'ambassadeur Hegner l'appréciation est peu satisfaisante.

A l'époque de l'adoption de l'acte final, la presse était très sceptique. Son caractère de déclaration ne lui donnait aucune valeur juridique. Mais maintenant, à la suite des développements en Europe de l'Est, la presse suisse prend ce document comme les Dix Commandements et réclame du gouvernement une action basée sur ce document.

./.

* Note d'information complémentaire: Les Norvégiens ont depuis lors accepté davantage de "marines" américains sur leur sol.

Mais pour le gouvernement suisse, ce document n'est pas tout et tant que l'aspect militaire, notamment les SALT, ne sera pas résolu, cette déclaration restera quelque chose de très imparfait.

Aspects militaires

L'ambassadeur Hegner poursuit en disant que la Suisse ne veut pas de liens directs entre CSCE et MBFR. Cependant elle a intérêt à savoir ce qui s'y passe, parce que cela influe sur notre attitude de défense nationale. Contrairement à la Yougoslavie, la Suisse préfère des informations non officielles, et se considère informée de manière satisfaisante. Quant aux progrès faits par ces négociations, la Suisse les considère non-satisfaisants.

Quant à l'observation des manœuvres, la situation est insatisfaisante aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. La Suisse est en faveur d'une amélioration des notifications des manœuvres.

A propos du mouvement des troupes, il existe le danger de créer dans le public une fausse impression de progrès, qui n'en sont pas. Ce sont surtout la Yougoslavie et la Roumanie qui sont intéressées.

Il faut aussi prendre garde, par ce biais, de ne pas modifier l'équilibre des forces. Ainsi pour les déplacements navals, les Etats-Unis ont une conception basée sur de nombreux déplacements, alors que l'Union soviétique elle se concentre sur certains points d'attache.

La Suisse aussi considère l'aspect méditerranéen comme peu satisfaisant.

En résumé, la Suisse est plutôt sceptique quant aux résultats pouvant être obtenus à Belgrade.

M. Korsgaard-Pedersen déclare que pour le Danemark les résultats atteints à Helsinki ont été bons. La presse

les avait jugés minces. Et le sentiment de sécurité dans le peuple n'avait pas augmenté après Helsinki, au contraire même.

Mais actuellement la presse se base sur la Déclaration, comme en Suisse.

Pour le gouvernement danois, l'acte final est une bonne base pour développer la détente et la coopération en Europe.

Il est vrai que l'aspect militaire est déficient. Mais cependant il ne faut pas non plus s'attacher à des progrès qui dans ces matières seront longs et limités.

C'est peut-être en matière de désarmement qu'à Vienne, à Genève ou bilatéralement entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique quelque chose pourrait se faire.

Il y a cependant une certaine relation entre la CSCE et ces matières, surtout quant au climat dans lequel se déroulent ces négociations, mais évidemment il n'y a pas de liens directs.

Droits de l'Homme

M. Korsgaard-Pedersen relève l'intérêt qu'il existe au Danemark pour ce qui se passe en Tchécoslovaquie avec la charte des 77. L'aspect démocratique et celui touchant à la Déclaration des Droits de l'Homme intéressent particulièrement l'opinion publique danoise.

Il est normal que ces aspects soient discutés dans des pays comme les nôtres.

Cependant il faut que ce débat n'aille pas à l'encontre de ce qui est recherché dans ce domaine, donc une certaine réserve s'impose.

Mais le gouvernement danois pense que l'on pourrait continuer à avancer sur ce point à Belgrade.

L'ambassadeur Hegner dit que la Suisse parlera particulièrement des aspects militaires.

Quant aux droits de l'homme, une proposition d'un parlementaire suisse de ne pas envoyer de délégation à Belgrade a permis au gouvernement suisse de présenter la position gouvernementale et de la faire approuver à l'énorme majorité du Conseil national.

En matière de Droits de l'Homme, le rôle de l'opinion publique est différent de celui du gouvernement. La presse peut exercer un rôle de critique.

Quant au gouvernement, sa tactique à Belgrade sera d'améliorer les conditions en Europe à long terme, y compris pour les Droits de l'Homme. Mais le gouvernement restera équilibré en jugeant l'acte final, qui est un document de compromis.

Le projet suisse de règlement pacifique.

L'ambassadeur Hegner déclare que la Suisse ne fera qu'annoncer la date et la convocation de la Conférence. Le professeur Bindschedler, auteur du projet, sera à Belgrade. Il pourra y avoir d'éventuelles discussions bilatérales, mais pas générales sur le fond.

Actuellement est en cours un processus de révision du premier projet qui avait été présenté à Genève. Le texte était touffu et fait l'objet d'un effort de clarification. Les idées restent, mais il faudra encore voir le meilleur moyen de les concrétiser, soit globalement, soit pas à pas. Il faut faire une recherche de méthodes et de moyens de garantie propres à assurer un résultat. Cette deuxième version du projet suisse sera probablement achevée d'ici quelques mois, et sera envoyée aux gouvernements, afin que ces derniers puissent avoir un délai de trois mois pour l'examiner avant la Conférence prévue. Donc dans la déclaration finale de Belgrade ne figureront que la date et le lieu de la réunion.

M. Thomas Rechnagel aimerait soulever quand même le problème du caractère obligatoire de la procédure contenu dans le projet suisse et souligner que traditionnellement l'Est est contre tout caractère obligatoire et rigide dans son attitude.

M. l'ambassadeur Hegner fait remarquer que le professeur Bindschedler a rencontré à Moscou une attitude plus intéressée que jamais auparavant.

M. Korsgaard-Pedersen reconnaît que l'URSS peut effectivement se montrer parfois moins rigide, et agir avec plus de flexibilité.

L'ambassadeur Hegner rappelle à ce propos, le changement d'attitude de l'URSS en matière de désarmement où elle a fini par accepter l'idée des observateurs.

M. Korsgaard-Pedersen fait remarquer que si l'URSS veut faire de Belgrade une réunion de consultations et non de décision, cela pourrait avoir des répercussions sur l'avancement du projet suisse.

L'ambassadeur Hegner répond en précisant que ce domaine est l'un des rares où une véritable décision a été prise à Helsinki, et où figure le mot "décide".

Caractère et durée de la réunion préparatoire de Belgrade.

M. Korsgaard-Pedersen déclare que l'acte final dit bien ce qu'il y aura dans cette première partie, qui commence le 15 juin. Le Danemark est d'accord de se tenir à ça et de ne pas se laisser aller à des discussions politiques à ce stade. Cinq ou six semaines devraient suffire à remplir cette tâche.

L'ambassadeur Hegner ajoute que six semaines est un maximum et même qu'en quatre semaines le travail pourrait être fait. Mais il y a un moyen de faire durer les choses,

c'est de remettre en discussion le chapitre VI sur la procédure. Il faudra éviter cela.

Cependant pour M. Korsgaard-Pedersen il existe le danger d'arriver déjà au problème politique à ce niveau, notamment si l'URSS veut discuter de sa "conception politique".

L'ambassadeur Hegner reconnaît qu'il faudrait éviter par exemple des attaques unilatérales sur la troisième corbeille. Cependant, si elle est attaquée, la Suisse répondra à toute question notamment sur les problèmes d'emploi et de main-d'oeuvre.

Il faudra aussi se garder de traiter de problèmes comme l'Angola ou l'OLP, même s'ils exercent une influence sur la situation en Europe.

Quant au déroulement des réunions, il faudrait prévoir une première partie ouverte à la presse et au public, où se feraient les déclarations de chaque gouvernement; puis une deuxième partie, sans presse, ni public, qui, elle, s'occupera de l'application de l'acte final. En effet, il est beaucoup plus facile pour un gouvernement d'accepter des critiques, hors de la présence de la presse et du public. A ce deuxième stade, le contact avec la presse pourrait se faire par un résumé quotidien ou hebdomadaire des sujets abordés, selon la méthode utilisée à Genève.

Cette manière de voir, reprend M. Korsgaard-Pedersen est assez proche de ce que pensent le Danemark et les Neuf. La décision commune des Neuf n'a pas été facile. Question procédure, il faudra arriver à une procédure simple qui évite des discussions de procédure lors des réunions sur le fond.

Cependant la presse sur place montrera un intérêt à vouloir suivre les choses de plus près.

L'ambassadeur Hegner dit qu'effectivement, c'est un danger, qui pourrait arriver vue notamment la politique de l'administration Carter vis-à-vis de la presse.

M. Korsgaard-Pedersen se demande s'il est possible de discuter de droits de l'homme, en exposant franchement notre position, tout en faisant en sorte d'améliorer les conditions nécessaires à permettre des progrès et un renforcement de ces droits de l'homme dans l'avenir.

Quant à la politique américaine, M. Korsgaard-Pedersen la voit comme un retour aux meilleures traditions américaines.

L'URSS distingue elle-même entre la détente qui est une affaire entre Etats et la lutte idéologique qui continue. Maintenant les Etats-Unis agissent de même, en gardant leur liberté, tout en négociant, d'affirmer leurs pensées et leurs valeurs.

L'ambassadeur Hegner fait remarquer qu'il y a des choses que les Etats-Unis peuvent se permettre que d'autres ne peuvent pas. La France, la République fédérale allemande ont des possibilités d'action plus limitées.

Pour des progrès réels, les solutions par voie diplomatique ont pu pour la Suisse quand même permettre de résoudre certains problèmes, notamment avec la Roumanie et la RDA. C'est pourquoi, comme la République fédérale allemande, la Suisse est relativement plus satisfaite que la moyenne des autres Etats.

M. Korsgaard-Pedersen souligne que malgré le peu de cas concrets (une dizaine avec la Roumanie, par exemple), c'est aussi l'impression danoise.

Follow-up

Abordant rapidement à titre de conclusion, le problème du "follow-up", l'ambassadeur Hegner déclare que la Suisse est contre une institutionnalisation de la CSCE, sous forme de secrétariat permanent ou autre.

M. Korsgaard-Pedersen dit que c'est aussi ce que pense le Danemark. Le développement devrait plutôt se faire par des réunions périodiques.

Puis les délégations prennent congé en se félicitant d'avoir pu procéder à ce fructueux échange de vues.